



Nos gants de protection en vinyle extensible (vinyle stretch) sont non poudrés, ambidextres et à usage unique. Ils sont certifiés Contact Alimentaire et destinés à la protection de l'opérateur et à la protection de la matière manipulée. Les gants en vinyle extensible ont une solidité et une dextérité supérieures aux gants vinyle classiques. Ils tendent à se rapprocher des gants nitrile tout en conservant un prix avantageux. Le vinyle, associé à l'élastomère pour une plus grande souplesse, reste une matière stable qui ne se décompose pas et ne dégage aucun produit nocif. Les gants non poudrés sont plus confortables et plus performants que ceux poudrés : ils ne laissent pas de matière susceptible d'affecter la qualité du produit manipulé et minimisent tout risque allergène lié à la poudre.

● Applications

- Industries, travaux de nettoyage et d'entretien.
- Cosmétiques, esthétique et soins capillaires.
- Mécanique (protège des huiles, graisses, et hydrocarbures pétroliers).
- Résistant aux produits désinfectants (alcools et éthers glycoliques).

● Caractéristiques techniques

- Longueur manchette normale : 240 mm minimum.
- Longueur manchette longue : 290 mm minimum.
- **AQL/NQA : 1,5 (norme ISO 2859-1).**
- Couleur : blanche et surface lisse.
- **Très bonne dextérité, confort et souplesse.**
- Épaisseurs : paume : 0,09 mm – doigt : 0,11 mm.
- **Force à la rupture : 4 N.**
- Manchette à bord roulé : résistance accrue lors du gantage.
- Élongation : 450 % maximum.
- Poids : 4,8 grammes +- 0,3 (taille M).
- Durée de conservation : 3 ans (recommandée).
- EN 420 : Dextérité : Niveau 5 (performance maximum).
- EN 374 – 2 : Résistance à la pénétration (eau et air).
- EN 374 – 3 : Résistance à la perméation chimique.
- **Certifiés Contact Alimentaire.**

● Tailles et conditionnement

- Tailles disponibles : **S** (6/7) - **M** (7/8) - **L** (8/9) - **XL** (9/10)
- Boîte protectrice et distributrice de **100 gants** - carton de 10 boîtes.
- Identification immédiate de la taille et de la matière par marquage sur la boîte.
- Traçabilité par numéro de lot inscrit sur chaque boîte.

● Normes

- EN 420 : Gants de protection – Exigences générales et méthodes d'essai.
- EN 374 Partie 1 : Terminologie et exigences de performance.
- EN 374 Partie 2 : Détermination de la résistance à la pénétration.
- EN 374 Partie 3 : Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques.
- Directive 89/686/CEE relative aux EPI et au marquage CE.
- Règlement CE N° 1935/2004 Contact Alimentaire.

Les E.P.I d'usage unique et d'hygiène jetables comprennent des tabliers, charlottes, masques, etc. Parmi ces EPI, seuls les gants doivent répondre à des normes, les autres équipements sont considérés comme de simples tenues de travail.

Nos gants sont exempts de phtalate : ethylhexyle (DEHP), di-butyle (DBP) et benzylbutyle (BBP). Ces gants de qualité sont non poudrés à la fabrication par adjonction de polyuréthane. Ce procédé offre un gantage aisé, un effet satiné et une durée de vie augmentée.

● Environnement

Le lavage des gants, afin d'éliminer la poudre, participe à une meilleure protection de l'environnement. Nos gants ainsi que leurs conditionnements sont en matériaux recyclables.